



NOTABEL, Geassocieerde Notarissen  
Avenue Louise 65 5  
1050 Ixelles

Votre courrier du : 11/03/2024 | Vos références : TLG/2232315 /2 | Nos références : 491203202403686

Page 1/3

Bruxelles, le 29 mars 2024

## Certificat hypothécaire

Demande du Notaire : NOTABEL, Geassocieerde Notarissen à Ixelles

Nous confirmons que, sauf les formalités indiquées ci-après avec les mentions avec lesquelles elles ont été émargées, en date du 11/03/2024 dans les registres de notre bureau :

- Il n'y a pas d'inscription depuis le 29/11/2023.
- Il n'y a pas de transcription depuis le 29/11/2023.
  - d'actes ou de jugements translatifs ou déclaratifs de droits réels immobiliers (acquisitions comprises)
  - d'actes avec cession de tels droits
  - de contrats de bail
  - d'autres documents transcrits
- Il n'y a pas encore de transcription en vigueur depuis le 29/11/2023 d'exploits de commandement ou de saisie et de déclaration de non-saisabilité de résidence principale de l'indépendant

Ces informations concernent uniquement les personnes et les biens mentionnés dans la demande.  
La recherche sur les anciens propriétaires n'a pas été effectuée.

Rétribution :	60.00
Droits divers :	0.00
Total en euros :	60.00

Lors de la délivrance de ce certificat, nous tenons compte des désignations des personnes et des biens telles qu'elles sont mentionnées dans la demande.  
Les modifications dans la numérotation des parcelles (par précadastration ou autre) doivent donc être expressément mentionnées dans la demande. Dans le cas contraire, l'Etat n'est pas responsable de la non-fourniture de renseignements résultant de cela.  
Les acquisitions immobilières faites par la personne sont uniquement mentionnées lorsque cela a été expressément demandé.  
Les mentions marginales antérieures au 1er janvier 2001 sont uniquement mentionnées lorsque la transcription ou l'inscription à laquelle elles ont trait sont elles-mêmes aussi reprises dans le certificat.

"Bureau Sécurité juridique Bruxelles 2" à partir du 1er mai 2018. Auparavant "conservation des Hypothèques Bruxelles 2"



Gérez votre dossier sur  
**MYMINFIN.BE**

Retrouvez des informations sur  
**FIN.BELGIUM.BE**



Une question ? Appelez-nous  
**02 572 57 57**



## Aperçu des formalités

---

### Inscriptions

---

---

### Transcriptions

---

1. 49T3010202312226

---

---

### Mentions marginales

---

---

### Commandements et saisies

---

Voir l'annexe pour un détail des formalités.

DAVINA DE VILLE  
BUREAU SECURITE JURIDIQUE BRUXELLES 2



## Transcriptions

49T3010202312226

Acte du : 2023-10-23 Date de dépôt: 2023-10-30

### Intervenants :

Notaire :  
BRUYAUX Valerie  
Avenue Louise 65 5 - 1050 BRUXELLES.

### Commentaire général :

2023/36263

## Transactions:

Acte d'hérédité 3.30, §1, 7° CC

### Commentaire :

SUITE AU DECES DE FINN ANDRE (+29/04/2023)  
LAISSANT LES HERITIERS:  
-S/EPSE SURVIVANTE MIRANDA ALARCON LUISA  
-SES 2 FILS FINN NICOLAS ET GREGORY  
-S FILLE FINN NATHALIE

### Parties :

Nom/Dénomination	Date°	Qualité	Quotité
FINN ANDRE	02/01/1934	DEFUNT	1/1 PP
MIRANDA ALARCON LUISA ISABEL	21/06/1936	COHABITANT LEGAL SURVIVANT	30% PP
FINN NICOLAS	17/09/1958	HERITIER	26,66% PP
FINN GREGORY	10/02/1961	HERITIER	21,67% PP
FINN NATHALIE	09/03/1966	HERITIER	21,67% PP

### Biens :

Nature :			
Commune	Rue ou hameau	Cad.	Contenance
GARAGE			
UCCLE	AV VOSSEGAT 41	Div. 6 Sec. A nr. 195/P14/ P0031	0.0 ha 0.0 a 0.0 ca 0.0 dma
Description du bien :			
UCCLE 6 DIV 21616 A195/P14/P0031 (G.S52/126/)			
Un garage box sis Avenue Vossegat 41			